ÉGYPTE

Torturés et emprisonnés en raison de leur préférence sexuelle réelle ou supposée

Index AI : MDE 12/034/01

Amnesty International a déploré aujourd'hui (mercredi 19 décembre) l'arrêt rendu par la cour d'appel du Caire chargée des infractions mineures commises par des adolescents. Le tribunal a en effet confirmé la condamnation de Mahmoud, un garçon de dix-sept ans, pour « *pratique de la débauche*». En revanche, il a ramené à six mois la peine d'emprisonnement de trois ans qui avait été prononcée.

« *Ce procès n'aurait jamais dû avoir lieu. Arrêter ou emprisonner une personne simplement en raison de son orientation sexuelle réelle ou supposée correspond à une pratique discriminatoire, qui est contraire au droit international relatif aux droits humains et à l'usage en la matière* », a déclaré l'organisation.

Demain, jeudi 20 décembre, Amnesty International va publier un rapport intitulé *Égypte. Torturés et emprisonnés du fait de leur orientation sexuelle réelle ou supposée.* Dans ce document, l'organisation condamne la criminalisation *de facto* des relations sexuelles consentantes et privées entre hommes. En Égypte, les homosexuels sont victimes de discrimination, de persécutions et de violences, car leur orientation sexuelle réelle ou supposée est perçue comme une menace contre les normes acceptées par la société.

Le cas de Mahmoud illustre une nouvelle fois le fait que les autorités égyptiennes ne protègent pas leurs citoyens des violations des droits humains, notamment de la torture et de l'emprisonnement. Le 14 novembre dernier, dans une affaire similaire, 21 hommes ont été reconnus coupables de « *pratique de la débauche*», un autre de « *mépris de la religion* » et un autre encore de ces deux chefs. Ils ont été condamnés à des peines allant d'un an à cinq ans d'emprisonnement. Amnesty International a d'ores et déjà adopté 22 de ces 23 hommes comme prisonniers d'opinion, et étudie le cas du 23e détenu.

« *Les personnes qui sont arrêtées ou emprisonnées uniquement en raison de leur identité, notamment de leur*

La version originale a été publiée par Amnesty International,Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni.La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – EFAI –Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique EFAI - IS documents.Vous pouvez également consulter le site Internet des EFAI : www.efai.org

orientation sexuelle réelle ou supposée, sont des prisonniers d'opinion. Elles doivent bénéficier d'une libération immédiate et inconditionnelle », a ajouté l'organisation.

Les 23 hommes ont été condamnés par le tribunal correctionnel de la Cour de sûreté de l'État chargée de juger les infractions mineures, un tribunal d'exception qui refuse aux accusés le droit fondamental de faire appel. Contrairement au jeune garçon, ces hommes ne disposent d'aucune voie de recours pour obtenir un réexamen de leur condamnation. Par ailleurs, leur procès n'a pas respecté les principes relatifs à l'indépendance de la magistrature, étant donné que les décisions rendues ici doivent être soumises au gouverneur militaire, qui décide en dernier ressort de confirmer ou d'annuler le jugement ou encore d'ordonner un nouveau procès. Une telle ingérence du pouvoir exécutif constitue une violation flagrante des Principes fondamentaux des Nations unies relatifs à l'indépendance de la magistrature.

Amnesty International a reçu plusieurs rapports indiquant que des Égyptiens ont été torturés, simplement du fait de leur identité. Depuis le début de cette seule année, plusieurs dizaines de personnes sont restées détenues pendant des mois, uniquement en raison de leur homosexualité réelle ou supposée. Des détenus ont raconté qu'ils avaient subi, entre autres tortures, la *falaka*, qui consiste à donner des coups sur la plante des pieds avec un bâton. Après leur arrestation, la plupart des hommes ont été détenus dans des postes de police, où ils ont été battus et insultés par des policiers. L'un de ces détenus a déclaré à Amnesty International : *« Les véritables coups commençaient au poste de police. Ils nous frappaient avec leurs mains et leurs pieds, avec une badine et un gros bâton. Ensuite, ils nous obligeaient à nous déshabiller et à rester en sous-vêtements, et les insultes et les humiliations se poursuivaient. »*

Amnesty International appelle les autorités égyptiennes :

- à libérer de manière immédiate et inconditionnelle toutes les personnes emprisonnées sur la base de leur orientation

La version originale a été publiée par Amnesty International,Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni.La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – EFAI –Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique EFAI - IS documents.Vous pouvez également consulter le site Internet des EFAI : www.efai.org

sexuelle réelle ou présumée ;

- à réexaminer toute loi qui serait contraire au droit international relatif aux droits humains et à l'usage en la matière et qui pourrait déboucher sur des poursuites ou sanctions motivées simplement par la préférence et l'identité sexuelles des personnes concernées et par le fait que celles-ci ont exercé leur droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ;
- à veiller à ce que toutes les allégations de torture fassent rapidement l'objet d'enquêtes exhaustives et impartiales ;
- à faire en sorte que tous les accusés aient droit à un procès libre et équitable, ce qui inclut le droit d'interjeter appel devant une juridiction supérieure ;
- à améliorer les garanties concernant les enfants, et à veiller à ce qu'aucun mineur ne soit interrogé en l'absence d'un parent, d'un tuteur ou d'un avocat.

Le rapport *Égypte. Torturés et emprisonnés du fait de leur orientation sexuelle réelle ou supposée* sera disponible à partir du 20 décembre 2001 sur le site d'Amnesty International (www.amnesty.org) _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566.

La version originale a été publiée par Amnesty International,Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni.La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org